



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2109 (2013), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 juillet 2014 et m'a demandé de continuer à lui faire rapport tous les trois mois, notamment sur des questions précises définies dans la résolution. Le présent rapport fait le point au 8 novembre 2013 de ces questions et des faits nouveaux survenus au Soudan du Sud depuis mon rapport du 20 juin 2013 (S/2013/366).

#### II. Évolution de la situation politique

2. Le 9 juillet 2013, le Soudan du Sud a célébré le deuxième anniversaire de son indépendance dans un climat d'inquiétude, en raison des divisions, potentiellement déstabilisantes, au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), le parti au pouvoir, des graves problèmes de sécurité et des droits de l'homme dans certaines parties de l'État du Jongleï et de l'incertitude quant à la reprise des exportations de pétrole. Depuis lors, on observe une évolution encourageante et l'adoption de mesures positives dans certains domaines clefs, notamment la mise en place, le 31 juillet, d'un gouvernement restreint et la reprise des exportations de pétrole. Bien que de nombreuses régions du pays soient stables, la situation en matière de sécurité dans certaines parties de l'État du Jongleï demeure grave.

3. Le 23 juillet, le Président Salva Kiir a dissous le Cabinet, comprenant le Vice-Président. Le même jour, il a placé sur une liste de réserve 17 généraux de brigade en service actif dans la Police nationale sud-soudanaise. Il a également annoncé la suspension du Secrétaire général du MPLS, Pagan Amum, qui faisait l'objet d'une enquête pour mauvaise gestion présumée des affaires du parti et incitation à la violence, et qui s'est vu ensuite interdire toute déclaration à la presse et tout déplacement hors du territoire.

4. À l'issue de consultations avec les parties prenantes, notamment le groupe parlementaire du MPLS, les gouverneurs des États et les responsables de 17 autres partis politiques, le Président Kiir a proposé des candidats à 20 postes de ministre et 12 de vice-ministre, dont 10 femmes. Seules cinq personnes appartenaient au Gouvernement précédent. Les 5 et 6 août, un comité spécial créé par l'Assemblée législative nationale pour examiner les qualifications des candidats, a entendu



chaque candidat au cours d'audiences publiques, qui ont été diffusées en direct. Le 7 août, l'Assemblée a approuvé tous les candidats, à l'exception du Ministre désigné de la justice, dont elle remettait notamment en cause les compétences juridiques. Son poste et celui du ministre à la présidence restent vacants. Le 23 août, le Président Kiir a proposé la nomination au poste de vice-président James Wani Igga, Président de l'Assemblée législative nationale et deuxième Vice-Président du MPLS; la nomination a été approuvée le jour d'après par l'Assemblée nationale. Le 2 septembre, l'Assemblée nationale a élu son nouveau Président, Manasse Magok Rundial, et ses deux Vice-Présidents, Jasmine Samuel et Mark Nyupuoch. Il est encourageant de voir que le nouveau Gouvernement est plus réduit et comprend plusieurs représentants d'autres partis politiques ainsi que plusieurs technocrates. Pendant la cérémonie d'investiture des nouveaux ministres, le Président Kiir leur a déclaré qu'ils auraient à rendre compte de leurs résultats et de l'utilisation qu'ils feraient des fonds publics, et qu'ils devraient présenter des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de leurs plans de travail.

5. À la fin de juillet, le Président Kiir a enjoint à tous les gouverneurs des États de réduire aussi leur gouvernement. Pendant la période considérée, on a constaté la montée des tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif dans certains États, due principalement à l'ingérence de certains gouverneurs dans les travaux des assemblées législatives des États et au caractère unilatéral des remaniements au niveau des États. Dans l'État du Jonglei, on attend la nomination d'un nouveau gouverneur, l'ancien ayant été nommé Ministre national de la défense et des anciens combattants. Le 7 juillet, le Président Kiir a limogé le Gouverneur élu de l'État de l'Unité. Les États de l'Unité et des Lacs sont placés sous gouvernement intérimaire.

6. Lors d'une conférence de presse, le 27 septembre, le Secrétaire général par intérim du MPLS, le parti au pouvoir, a annoncé que le Conseil de libération nationale du parti se réunirait avant la fin de 2013 pour approuver la nouvelle constitution et le nouveau manifeste du parti, examinés par le Bureau politique en mars. Ces documents seraient ensuite adoptés par la troisième Convention nationale du MPLS au début de 2014. Entre-temps, des tentatives sont en cours pour rapprocher les responsables du parti avec l'aide des pays de la région.

7. Le 7 octobre, le Président Kiir a publié un décret « gracieux » les principaux chefs de l'opposition, notamment Lam Akol, chef du SPLM-Changement démocratique, et Peter Abdel Rahaman Sule, chef du Front démocratique uni. Lam Akol avait été accusé de soutenir la rébellion dans l'État du Haut-Nil, tandis que Peter Sule avait été arrêté pour tentative de constitution d'un groupe armé dans l'État de l'Équatoria occidentale. Le décret présidentiel s'appliquait également à plusieurs chefs de groupes armés, tels que Gabriel Tanginye, Gatwech Dual, Mabor Dhol et Gatwech Gach. Le Conseil suprême de l'ancien groupe rebelle, le Mouvement de libération du Sud-Soudan, a fait une déclaration appuyant l'annonce présidentielle. Selon le Gouvernement, tous les chefs des groupes graciés ont été libérés.

8. Le 4 octobre, le Conseil des ministres a approuvé l'élaboration d'un pacte pour le Soudan du Sud, cadre triennal de responsabilisation mutuelle et de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux, basé sur les principes du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. À l'issue de consultations étendues, le pacte comprendra 15 critères clairs, mesurables et arrêtés d'un commun accord, concernant la politique, la sécurité, la justice, l'économie, la

gestion des finances publiques et les services sociaux, ainsi que l'efficacité de l'aide. Il devrait entrer en vigueur le 3 décembre 2013.

#### **Examen de la Constitution de transition**

9. Le processus de révision constitutionnelle avance lentement. Le 16 juillet, la Commission nationale de révision constitutionnelle a lancé son programme d'éducation civique aux fins de sensibiliser le public dans l'ensemble des 10 États. Toutefois, les travaux, gâchés par le manque de préparation, reprendront à la saison sèche. En septembre, les cinq sous-comités de la Commission ont achevé l'examen article par article de la Constitution de transition et leurs recommandations sont actuellement examinées par la Commission.

#### **Réconciliation nationale**

10. De même, le processus de réconciliation nationale n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Le Président de la Commission pour la réconciliation nationale et la paix, l'archevêque Daniel Deng Bul, s'est rendu en Afrique du Sud pour s'inspirer du processus de vérité et réconciliation dans ce pays. La Commission a établi un plan d'action, comprenant une séance d'information destinée à ses sous-comités dans les 10 États, suivie de consultations qui se tiendront à l'échelle du pays au début de 2014.

#### **Préparatifs pour les élections de 2015**

11. Le calendrier du recensement de la population et du logement du Soudan du Sud, provisoirement fixé en février 2014, et des élections, qui devraient avoir lieu en juillet 2015, après le recensement, conformément à la Constitution de transition, n'est toujours pas clair. Compte tenu de difficultés financières persistantes (un montant de 92 millions de dollars est requis pour les activités de recensement entre 2013 et 2018), un certain nombre d'activités essentielles qui auraient dû avoir lieu avant le recensement n'ont pas encore véritablement commencé, compromettant le calendrier initial. Le Bureau national de statistique a recommandé au Président que le recensement soit reporté de 2014 à 2015, mais est toujours en attente d'une réponse officielle.

12. À cause des retards enregistrés dans le décaissement des fonds publics, la Commission électorale nationale, créée en octobre 2012, n'a pas été en mesure de s'implanter dans les 10 États et dans les comtés. C'est dans ce contexte que la mission d'évaluation des besoins liés aux élections, déployée par l'ONU en septembre 2013, a défini plusieurs critères, notamment l'ouverture de l'espace politique et la liberté d'expression, la clarification par le Gouvernement du calendrier et de l'échelonnement du recensement et des élections, le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale et la mise en place de dispositifs appropriés pour la sécurité pendant les élections et le règlement des différends.

#### **Mesures de lutte contre la corruption**

13. Le 18 juin, le Président Kiir a suspendu le Ministre chargé des affaires du Cabinet, Deng Alor Kuol, et celui des finances et de la planification économique, Kosti Manibe Ngai, au motif qu'ils auraient effectué un transfert non autorisé de 7 959 400 dollars, officiellement pour l'achat de coffres-forts ignifuges. Il a

également ordonné qu'une enquête soit menée par une commission dirigée par le Président de la Commission de lutte contre la corruption. Le 4 septembre, la commission a présenté ses conclusions, selon lesquelles il y avait des motifs de poursuivre Deng Alor, mais pas Manibe Ngai.

14. S'inspirant de l'exemple positif de la Police nationale sud-soudanaise, qui a procédé à l'enregistrement de ses agents et vérifié ses registres du personnel, et éliminant plus de 16 000 « agents fictifs », les services pénitentiaires du Soudan du Sud font de même, pendant que certains États, notamment l'État des Lacs, vérifient également leurs registres du personnel. Par ailleurs, le Président Kiir a déclaré publiquement qu'il fallait purger l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) des « soldats fictifs ».

### **III. Situation économique**

15. Les perspectives économiques du Soudan du Sud se sont améliorées. Les recettes pétrolières ont augmenté, bien qu'en dessous des prévisions, et permettront au Gouvernement de réduire et de rembourser les prêts nationaux et étrangers s'élevant à 4,8 milliards de livres sud-soudanaises, accumulés pendant l'arrêt de la production pétrolière. Après de fortes hausses en 2012, les prix à la consommation ont commencé à baisser. En août, le taux d'inflation d'une année sur l'autre est tombé en dessous de 10 %. Le 24 juin, le Gouvernement a officiellement annoncé son intention de s'inscrire à un programme de suivi du Fonds monétaire international afin de renforcer sa stabilité économique, sa discipline budgétaire et la gestion de ses recettes.

16. Les préparatifs en vue du lancement d'un New Deal pour le Soudan du Sud (voir le paragraphe 8 plus haut) ont fait des progrès satisfaisants. Avec l'appui de l'ONU, des consultations ont été organisées aux niveaux national et des États avec environ un millier de personnes appartenant à des groupes divers afin de définir les principales priorités. Suite à quoi, des partenaires internationaux pourront débloquer leur aide à la balance des paiements.

17. Le 13 octobre, lors d'une séance spéciale, l'Assemblée législative nationale a adopté le budget de 2013-2014 et fait plusieurs observations et recommandations. Pour couvrir les prêts étrangers et autres dépenses, elle a fait passer à 18,7 milliards de livres sud-soudanaises le budget de 17,3 milliards de livres que le Ministre des finances a présenté en septembre.

### **IV. Questions régionales**

#### **Relations entre le Soudan du Sud et le Soudan**

18. Le 3 septembre, accompagné d'une délégation ministérielle, le Président Kiir s'est rendu au Soudan pour une rencontre d'une journée avec le Président Omar Al-Bashir. Le 22 octobre, le Président Al-Bashir a effectué sa deuxième visite au Soudan du Sud depuis l'indépendance de ce pays.

19. Le 3 septembre, le Président Al-Bashir a retiré définitivement la menace de son gouvernement d'interdire le passage du pétrole sud-soudanais sur le territoire soudanais. Le 23 septembre à Djouba, les Ministres de l'intérieur du Soudan du Sud

et du Soudan ont également signé un accord visant à ouvrir les frontières commerciales et annuler les visas d'entrée pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service.

#### **Coopération entre missions**

20. S'agissant de l'Armée de résistance du Seigneur, la MINUSS a organisé une mission d'évaluation de son Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, Francisco Madeira, auprès de la Force régionale d'intervention dans l'État de l'Équatoria occidentale de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. La MINUSS a également participé à la rencontre des experts et coordonnateurs de l'Armée de résistance du Seigneur, tenue les 24 et 25 juillet à Entebbe (Ouganda). Elle a continué de coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, en particulier par le partage d'informations sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

## **V. Sécurité**

#### **Activités des groupes armés**

21. Dans l'État du Jongleï, les combats dans le comté de Pibor entre l'APLS et le groupe armé de David Yau Yau se sont calmés à la fin de juin, tandis qu'une recrudescence de l'activité des groupes armés était signalée dans le comté de Pochala, entraînant le déploiement dans cette région de troupes supplémentaires de l'APLS. Depuis le début de juillet, l'APLS a adopté une position défensive et mis fin aux opérations contre le groupe armé. Le 30 juillet, dans son discours prononcé à l'occasion de la Journée des martyrs, le Président Kiir a renouvelé son offre d'amnistie aux groupes armés. David Yau Yau a rejeté cette offre, mais a tout de même accepté de s'engager dans un processus de paix; à cet égard, les échanges en cours sont prometteurs. Quant aux groupes ayant accepté l'offre d'amnistie, comme l'Armée de libération du Soudan du Sud et les factions de l'Armée de défense du Soudan du Sud dirigées par Johnson Olony et Ayok Ogat, leur intégration aux forces de sécurité nationale se fait lentement et les négociations se poursuivent.

#### **Conflits intercommunautaires**

22. Dans l'État du Jongleï, les violences intercommunautaires se sont poursuivies, plus particulièrement dans les comtés du nord. Dans la première semaine de juillet, des jeunes des ethnies Lou Nuer et Dinka des comtés d'Akobo, Uror, Nyirol, Duk et Ayod se sont réunis et se sont rendus dans le sud, dans le comté de Pibor, pour attaquer des jeunes Murle et le groupe armé de David Yau Yau, et voler du bétail. Des combats ont eu lieu à plusieurs endroits. Il y a eu plusieurs centaines de blessés du côté des Lou Nuer et des Dinka, mais on ignore le nombre de personnes tuées. Bien que la MINUSS n'ait pas pu confirmer le nombre de morts du côté des Murle, le commissaire du comté de Pibor a communiqué une liste selon laquelle il y en aurait au moins 328. Le 20 octobre, une attaque armée menée dans le comté de Twic East par un groupe d'hommes non identifiés vêtus d'uniformes verts aurait fait au moins 56 morts et 49 blessés graves, et causé l'enlèvement de 20 enfants. Les

Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont évacué les blessés à Bor et Djouba, et la MINUSS, en collaboration avec la Police nationale sud-soudanaise, a lancé une enquête pour établir l'identité des assaillants.

23. Du fait de l'insécurité dans l'État du Jongleï, plusieurs milliers de civils Murle ont, ces derniers mois, dû également partir pour Djouba et ses environs, dans l'État de l'Équatoria central. Des tensions sont apparues entre les personnes déplacées Murle et les autorités de l'État de l'Équatoria central, qui accusent les jeunes Murle d'être responsables de la hausse de la criminalité et des enlèvements d'enfants. Des dirigeants locaux et politiques du Jongleï s'efforcent de trouver des solutions pour remédier aux causes profondes du conflit dans l'État.

24. Ailleurs au Soudan du Sud, notamment dans la région des trois États (Unité, Ouarab et Lacs) les conflits entre communautés ont légèrement baissé, en partie du fait de la saison des pluies. Le 12 juillet, environ 3 000 jeunes en uniforme, qui seraient originaires de l'État des Lacs, ont attaqué 16 villages différents dans le comté de Panyijar, dans l'État de l'Unité. Il y a eu 10 civils tués et environ un millier de personnes déplacées. Dans l'État de l'Unité, les 14 et 15 juillet, des violences intercommunautaires, provoquées par un vol de bétail dans les régions Dinka du comté de Pariang et dans les régions Nuer dans le comté de Guit, ont fait 6 morts et plus de 2 000 personnes déplacées.

## **VI. Exécution du mandat de la Mission**

### **Renforcement de la Mission**

25. Au 24 octobre, la composante civile de la Mission comptait 1 018 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 750 agents recrutés sur le plan national et 570 Volontaires des Nations Unies, les taux de vacance de postes dans ces trois catégories étant de 17 %, 23 % et 28 %, respectivement.

26. La MINUSS continue de renforcer sa présence dans le Soudan du Sud. À l'heure actuelle, elle dispose de 10 bureaux d'État, 18 bases d'appui de comté (qui accueillent du personnel à tour de rôle ou pour des patrouilles de longue durée) et 20 bases opérationnelles de compagnies et temporaires. Des 18 bases d'appui de comté, 11 sont opérationnelles (Ezo, Kapoeta, Maridi, Melut, Nassir, Nimule, Raja, Renk, Turalei, Gok Machar et Yirol), et 7 sont en cours de construction ou pratiquement achevées (Akobo, Bunj, Kodok, Mabil, Pariang, Pibor et Tambura). Deux autres bases d'appui de comté (Maper et Mayom) sont au stade de la planification. La précarité des conditions de sécurité dans l'État du Jongleï a limité l'installation complète de deux grandes bases d'appui de comté à Akobo et Pibor. En ce qui concerne la mise en place des 25 bureaux prévus pour l'aide à la population locale, 17 sont opérationnels, 2 ont été suspendus compte tenu des problèmes de sécurité et 6 n'ont pas encore commencé en raison du manque de fonds.

### **Composante militaire**

27. Au 17 septembre, la composante militaire comptait 6 935 soldats, pour un effectif autorisé de 7 000 hommes, dont 4 511 soldats d'infanterie, 2 094 éléments habilitants, 188 officiers d'état-major et 142 officiers de liaison. Le déploiement a été renforcé dans les zones instables dans l'État du Jongleï afin de mieux assurer la

protection des civils, plus particulièrement le nombre de patrouilles dans le comté de Pibor a été augmenté, comme il est indiqué plus bas au paragraphe 39.

28. Dans le contexte de l'élaboration d'un cadre stratégique visant au renforcement de sa collaboration avec l'APLS, la MINUSS a organisé plusieurs stages de formation à l'intention d'officiers de rang subalterne et intermédiaire, sur divers thèmes tels que les fonctions militaires de base, la chaîne de commandement, la responsabilité du supérieur hiérarchique et la responsabilisation, ainsi que le droit international humanitaire, les droits de l'homme, les enfants dans les conflits armés et les principes du maintien de la paix. Des stages de formation ont également été organisés à l'intention de la police militaire de l'APLS.

### **Reconfiguration géographique de la composante militaire**

29. En application du paragraphe 5 de la résolution 2109 (2013) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a défini des options et formulé des recommandations afin de reconfigurer géographiquement son mode de déploiement militaire pour mettre l'accent sur les zones volatiles à haut risque et les mesures de protection qui s'imposent. Jusqu'à présent, la MINUSS a eu recours à des patrouilles de longue durée ainsi qu'à des renforts pour installer des bases temporaires ou renforcer les déploiements existants, afin de pouvoir répondre à des incidents isolés ou systématiques liés à la protection des civils dans les zones à haut risque du Jongleï et dans la région des trois États. Ainsi, ces 12 derniers mois, on a temporairement déployé une compagnie du bataillon de réserve des forces népalaises à Pibor et une compagnie d'un bataillon indien à Gumuruk, et mis en place une base opérationnelle temporaire à Yuai et à Akobo, dans l'État du Jongleï. La Mission a également effectué des patrouilles de longue durée dans plusieurs régions, notamment dans le comté de Twic East, en réponse aux attaques du 20 octobre (voir le paragraphe 22 plus haut), et à Likuangole et Manyabol, où des bases ont été installées à cet effet de septembre 2012 à janvier 2013, et de mai à juin 2013, respectivement. De la même façon, la MINUSS a également renforcé sa présence militaire dans la région des trois États, chaque fois que la situation l'exigeait, au moyen des patrouilles coordonnées effectuées par les bataillons compétents.

30. Sur la base d'une analyse détaillée et à jour des menaces, selon laquelle 94 % des décès liés à des conflits ont eu lieu dans l'État du Jongleï et dans la région des trois États, le Secrétariat a décidé que la reconfiguration géographique devrait affecter des ressources et des moyens militaires supplémentaires à ces zones à haut risque. Dans les limites des effectifs et des moyens militaires existants, la MINUSS essaiera d'augmenter ses effectifs et ses moyens dans le Jongleï et dans la région des trois États, tout en veillant à maintenir une flexibilité stratégique pour intervenir rapidement en cas de nouvelles menaces ou d'incidents survenant ailleurs nécessitant une intervention militaire rapide, notamment pour protéger les populations civiles.

31. La bonne mise en œuvre du Plan de reconfiguration de la MINUSS dépendra de la pleine coopération des pays fournisseurs de contingents ainsi que des moyens de mobilité militaires et des multiplicateurs de force disponibles, que les États Membres doivent fournir à la Mission. Le Plan prévoit une approche souple au moyen des bases opérationnelles temporaires et des patrouilles de longue durée, en plus des bases opérationnelles de compagnies, compte tenu des besoins opérationnels essentiels. Je remercie les pays fournisseurs de contingents de l'esprit

de coopération dont ils font preuve jusqu'à présent, permettant à leur personnel de participer à des déploiements rapides selon les besoins. Cette reconfiguration dépendra de la poursuite de leur coopération à cet égard. Elle dépendra également du déploiement des hélicoptères militaires, que le Secrétariat demande actuellement aux pays fournisseurs de contingents, dans le cadre du mandat actuel de la Mission et en sus des trois déjà déployés. Il faudra également trouver des solutions efficaces aux goulets d'étranglement logistiques dus à une plus grande présence militaire dans la région. La construction rapide de bases opérationnelles de compagnies est essentielle et aura des incidences financières qui, dans la mesure du possible, seront couvertes par le budget de la Mission. Toute dépense militaire ou financière non comprise dans le budget actuel de la Mission sera évaluée par le Secrétariat au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan de reconfiguration et les recommandations appropriées seront faites au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

32. Pour que l'augmentation des forces dans les régions du Jongleï et des trois États soit véritablement efficace en matière de protection des civils, le Gouvernement doit s'attaquer de manière globale aux causes profondes de la violence, notamment par des initiatives de réconciliation, des négociations politiques le cas échéant, et l'élargissement de l'autorité de l'État. À cet égard, l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise doivent s'acquitter de leur responsabilité première qui est d'assurer la sécurité et de protéger les groupes vulnérables de manière impartiale et transparente. La MINUSS se réjouit à la perspective de coopérer avec le Gouvernement et d'appuyer ses efforts à cet égard. Toutefois, si celui-ci ne joue pas son rôle, on ne pourra pas atteindre une paix durable dans ces régions.

### **Composante de police**

33. Au 24 octobre 2013, la composante de police comptait 713 agents (579 hommes et 134 femmes) originaires de 39 États Membres, pour un effectif autorisé de 900 personnes.

34. La MINUSS met actuellement au point un programme de renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise, dans le cadre duquel les pays fournisseurs d'effectifs de police devront fournir des équipes de policiers spécialisés pour répondre aux besoins actuels et prévisibles.

35. À la fin d'août, le Conseil de la Police nationale sud-soudanaise a approuvé 12 dispositions pour la réforme de la Police nationale sud-soudanaise en tenant compte des conclusions de l'évaluation exhaustive des besoins institutionnels, financée par la MINUSS. Parmi les mesures prises, au moyen de la base de données centralisée du personnel, des cartes d'identité professionnelles ont été distribuées aux policiers confirmés par la MINUSS (35 633 ont été confirmés tandis que quelque 16 000 « agents fictifs » ont été éliminés et 11 000 autres sont en cours de vérification), et un projet de police de proximité a été lancé. En outre, la MINUSS a appuyé la vérification des registres du Département de la police criminelle, à l'issue de laquelle moins de la moitié des agents du Département ont été jugés capables d'être formés tandis qu'il a été recommandé de placer les autres sur une liste de réserve de la Police nationale sud-soudanaise.

### **Lacunes en matière de mobilité**

36. Afin de réduire les grosses lacunes de la Mission en matière de mobilité, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 33 de la résolution 2109 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUSS a lancé un processus de passation de marchés pour la location de moyens de transport fluvial; les bateaux demandés devraient être livrés au second semestre de 2014. Des négociations sont en cours entre le Secrétariat et le Rwanda concernant le déploiement de trois autres hélicoptères de transport militaire.

37. Le Secrétariat continue d'examiner différentes options pour les multiplicateurs de force définis dans mon dernier rapport (voir S/2013/366, par. 99), y compris l'achat de matériel commercial doté des capacités nécessaires et la révision des procédures d'autorisation pour les vols à destination de zones à haut risque. En plus de régler les problèmes de mobilité dus au terrain et à l'absence d'infrastructure routière du pays, la MINUSS poursuit le dialogue avec l'APLS et les groupes armés dans l'État du Jongleï, pour faciliter l'accès.

### **Protection des civils**

38. Les problèmes liés à la protection des civils demeurent concentrés dans l'État du Jongleï. La Mission met à jour et revoit sa stratégie en la matière de sorte de tenir compte des enseignements tirés depuis que cette stratégie a été adoptée en juin 2012 et définir des nouveaux instruments ainsi que de nouvelles approches.

39. Le premier niveau de priorité de la stratégie concerne la protection des civils par des moyens politiques; à ce titre, la MINUSS a établi le dialogue avec les autorités nationales et les chefs de l'APLS à tous les niveaux pour bien leur faire comprendre qu'il leur revient en premier lieu de protéger les civils et pour plaider en faveur de mesures visant à lutter contre les cas de violence signalés contre des civils. La Mission a également invité les populations concernées à appeler à la retenue et au dialogue, et appuyé la tenue de 34 conférences sur la paix, ateliers d'atténuation des conflits et autres manifestations du même genre.

40. Le 9 août, dans le cadre de la deuxième priorité de la stratégie, la protection contre les violences physiques, la MINUSS a lancé une campagne soutenue de patrouilles pédestres et motorisées dans le comté de Pibor, dans l'État du Jongleï, rendues possibles par une accalmie dans les combats entre l'APLS et le groupe armé de David Yau Yau depuis juillet et l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour repérer les agglomérations. Les troupes de la MINUSS ont accès à des zones situées dans les environs de Pibor et Gumuruk, et progressivement étendu la zone de couverture le long des principaux axes de déplacement des populations. Depuis le 11 septembre, des membres du personnel civil de la MINUSS participent à certaines des patrouilles militaires. Cette campagne a peu à peu permis de rétablir la confiance au sein de la population civile, faciliter la liberté de circulation à destination de Pibor et Gumuruk pour la distribution de vivres et favoriser un environnement plus sûr, en plus d'aider la Mission dans sa collecte d'informations. En l'absence de moyens de transport fluvial, des pirogues ont été utilisées pour traverser la rivière Pibor et étendre la zone couverte par les patrouilles pédestres à l'est de la rivière. Par ailleurs, des patrouilles ont été effectuées par hélicoptère dans des localités éloignées telles que Boma et Pochala. S'agissant des informations faisant état de massacres dans ces zones, jusqu'ici, les patrouilles n'ont reçu aucune information à ce sujet.

41. Dans le cadre de la troisième priorité, mettre en place un environnement protecteur, les activités de sensibilisation et de formation de la MINUSS à l'intention d'officiers supérieurs de l'APLS commencent à porter leurs fruits concernant la lutte contre l'impunité et le respect du principe de responsabilisation, comme il est indiqué aux paragraphes 50 et 51 plus bas. Entre juin et novembre, la MINUSS a déployé 127 missions civiles et 130 équipes intégrées de personnel civil et de militaire chargées de suivre les questions liées à la protection dans l'ensemble du pays, et organisé 37 stages de formation sur l'état de droit et 27 sur les droits de l'homme à l'intention du Gouvernement et 323 stages de formation sur la protection des civils, à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise.

#### **Alerte rapide et atténuation des conflits**

42. La Mission a effectué des visites sur le terrain et des opérations de reconnaissance aérienne pour obtenir la participation des populations locales, surveiller et prévenir des mobilisations imminentes en vue d'attaques intercommunautaires dans la région des trois États et dans l'État du Jongleï. Les responsables de la Mission ont maintenu des relations étroites avec les autorités nationales afin d'encourager le Gouvernement à intervenir de manière systématique. Toutefois, du fait de ses moyens limités en matière de reconnaissance aérienne et de la vaste étendue à couvrir, la Mission ne peut pas toujours détecter efficacement les mobilisations en vue d'attaques intercommunautaires. La coordination avec l'APLS s'est également renforcée pour ce qui est de la reconnaissance aérienne, celle-ci utilisant ses hélicoptères et la Mission ses moyens aériens pour intervenir en cas d'attaques imminentes signalées contre les populations. Comme il est indiqué au paragraphe 26 plus haut, du fait de la précarité des conditions de sécurité dans l'État du Jongleï, la construction des bases d'appui de comté à Akobo et Pibor a été retardée. Une fois opérationnelles, elles serviront de tremplin à la Mission pour établir des relations avec les populations locales et intervenir en cas d'alerte rapide.

#### **Protection des enfants**

43. Durant la période considérée, l'Organisation a aidé la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à obtenir la libération de 21 garçons recrutés dans les rangs de l'APLS dans l'État de l'Unité et leur retour dans leur famille. Elle a aussi permis à 590 cadres de l'APLS et du Ministère de la défense et des anciens combattants de suivre 14 cours de formation consacrés à la protection de l'enfance. Le 16 août, le chef d'état-major général a publié une directive interdisant aux membres de l'APLS d'occuper des écoles. Après les affrontements intercommunautaires survenus dans le comté de Pibor en juillet, les noms de 508 enfants séparés de leur famille ou portés disparus par leur tuteur à Gumuruk, Labrad et Dorein ont été enregistrés aux fins de les réunir avec des parents.

#### **Violences sexuelles liées au conflit**

44. La MINUSS a renforcé sa coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes partenaires en vue de lutter contre l'enlèvement de femmes et d'enfants et d'autres formes de violences sexuelles liées aux violences intercommunautaires. La Mission a dispensé une formation aux membres des forces de sécurité nationale dans les États du Haut-Nil, des Lacs et de l'Équatoria central et fourni une assistance technique aux fins de la constitution de

groupes de travail chargés de lutter contre la violence sexuelle dans les États du Ouaraab et du Haut-Nil et du lancement d'une campagne de sensibilisation dans l'État des Lacs. Elle coordonne actuellement un examen de la législation nationale, l'objectif étant de renforcer la protection juridique des victimes de violences sexuelles.

### **Justice et système carcéral**

45. La MINUSS a poursuivi ses efforts visant à réduire le nombre de détentions arbitraires dans l'ensemble du Soudan du Sud en menant des activités d'éducation et de conseil, en créant des bureaux communs dans les commissariats de police et les prisons, et en contribuant à renforcer le système judiciaire par la fourniture d'une aide logistique en vue de l'affectation temporaire de juges et de procureurs dans les régions reculées. La Mission a aussi facilité le lancement d'une initiative d'audiences foraines à la prison de Djouba, grâce à laquelle le nombre de détenus provisoires a été réduit de 5 % dans les deux premières semaines.

46. Le 24 juin, le premier cours d'instruction générale a été dispensé à l'école de formation du personnel pénitentiaire. Dans ce cadre, une centaine d'élèves suivront des cours pendant un an en vue de devenir des surveillants possédant toutes les qualifications requises. Le 28 août, le Directeur général de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud a commencé à donner suite aux décisions prises par le Conseil des ministres en avril concernant la réforme du système carcéral. La Mission a aidé l'administration pénitentiaire à mettre en place un service d'audit interne. Elle a intensifié ses activités de formation aux systèmes de justice militaire à l'intention des gradés de l'APLS.

### **Droits de l'homme**

47. La MINUSS a continué d'enquêter sur de multiples faits qui seraient survenus dans l'État du Jongleï entre décembre 2012 et août 2013, notamment l'assassinat de 13 à 27 civils par les forces de sécurité le 4 décembre 2012 dans le village de Lotho; l'attaque menée par les forces de sécurité le 25 décembre 2013 à Boma, au cours de laquelle 12 civils auraient été blessés et des maisons pillées et détruites; les tirs aveugles qui ont fait trois morts et blessé un civil, et les destructions commises par les forces de sécurité le 27 janvier 2013 à Pibor; l'embuscade tendue par des soldats de l'APLS contre 19 civils venant de Gamuruk et se rendant à Pibor à pied, le 1<sup>er</sup> avril 2013; et les informations faisant état d'au moins neuf incidents séparés au cours desquels des biens appartenant à des civils ont été pillés et détruits entre le 5 mai et le 5 juin.

48. Des enquêtes ont également été ouvertes concernant des accusations de meurtre et de pillage, notamment le meurtre présumé par l'APLS d'un général de brigade du Service de protection de la faune sauvage et de cinq autres personnes, lors de la prise de Boma par David Yau Yau au début de mai, et les informations selon lesquelles des civils auraient été tués par des inconnus à Boma pendant le mois de mai; l'exécution arbitraire de 14 civils; les exactions commises contre des civils et les tirs aveugles visant la population, et l'incarcération par les forces de sécurité de plus d'une centaine de femmes, le 26 mai, à Manyabol; et enfin, l'assassinat présumé de deux femmes et des coups portés à un enfant par des soldats de l'APLS à Pibor, le 31 juillet.

49. La MINUSS, qui a publié des communiqués de presse condamnant ces pillages et ces violations des droits de l'homme par les forces de sécurité et demandant que leurs auteurs soit tenus de rendre des comptes, prévoit de publier un rapport détaillé présentant les conclusions de ses enquêtes, d'ici au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

50. Les combats entre l'APLS et le groupe armé de David Yau Yau dans plusieurs endroits, qui n'ont faibli qu'au début de juillet, ont été les principaux obstacles ayant entravé la conduite d'enquêtes approfondies et la vérification de certains faits, sans parler des difficultés d'accès à certains endroits pour des raisons de sécurité, de l'impossibilité d'emprunter la plupart des voies d'accès durant la saison des pluies, de l'éloignement des personnes ayant subi des exactions et des possibilités limitées d'accès par avion. Dans certains cas, le refus par les autorités d'autoriser l'accès à certains organismes ou documents publics, qui auraient pu être pertinents, à des fins de vérification a posé des problèmes.

51. Il est encourageant de relever que les autorités sud-soudanaises au niveau le plus élevé se sont exprimées publiquement pour souligner la nécessité de lutter contre les violations commises par des éléments de l'APLS et d'autres organes de sécurité. De son côté, l'APLS prend des mesures concrètes pour obliger les auteurs de ces violations à rendre compte de leurs actes et la Direction de la justice militaire de l'APLS continue de se montrer déterminée à faire avancer ces affaires et à renforcer ses moyens à cet égard grâce à l'aide de la MINUSS. Le 19 août, le chef d'unité dans le comté de Pibor (État du Jonglei) a été arrêté en relation avec des exactions qu'auraient commises des soldats placés sous son commandement. Le 9 septembre, il a comparu devant un tribunal militaire qui a accepté d'enquêter sur de nouvelles accusations à la demande du procureur militaire. Il a été remplacé par un nouveau chef d'unité qui semble avoir eu une influence positive pour ce qui est d'améliorer le comportement des soldats et les relations avec la population civile.

52. Deux soldats de l'APLS auraient été mis en examen et traduits en cour martiale en août 2013. Ils ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement et renvoyés de l'APLS pour avoir tué deux femmes et blessé un enfant dans la ville de Pibor, le 31 juillet. En août, quatre officiers de l'APLS ont été reconnus coupables du pillage de locaux et de fournitures humanitaires à Pibor et condamnés chacun à trois ans d'emprisonnement. En mai 2013, 84 soldats avaient comparu devant une cour martiale à Jonglei pour avoir enfreint la loi relative à l'APLS, dont 61 ont été condamnés. Huit de ces affaires étaient liées à des exactions commises contre des civils (viol, meurtre et tentative de meurtre), les autres ayant trait à des manquements à la discipline. Sur instruction du Président, l'APLS a ordonné à plusieurs commissions d'enquête de faire la lumière sur des accusations de meurtre à Pibor, Bor, Boma et Manyabol. Une des commissions enquête actuellement sur l'exécution du général de brigade du Service de protection de la faune sauvage et sur d'autres exécutions qui ont eu lieu à Boma, en mai (voir par. 48 plus haut). Les résultats de ces enquêtes ne sont pas connus car elles sont encore en cours, mais il est entendu que la Direction de la justice militaire a ouvert un nombre considérable d'enquêtes criminelles et disciplinaires sur ces cas dans l'État du Jonglei. Par ailleurs, dans l'État de l'Unité, plusieurs soldats, dont deux officiers, ont été arrêtés à la suite d'allégations de violations commises par l'APLS lors de la campagne de désarmement de la population civile menée en juin.

53. Le 2 juillet, le Ministère de la justice a présenté à l'Assemblée législative nationale sept grands instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme pour qu'elle les approuve.

54. La MINUSS continue de fournir une assistance technique à la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, qui dispose de ressources limitées, ce qui entrave sa capacité de travail. La Commission a présidé le quatrième Forum sur les droits de l'homme tenu en septembre, à l'occasion duquel il a été annoncé que 3,5 millions de livres sud-soudanaises lui avaient été alloués pour élaborer un programme d'enseignement consacré aux droits de l'homme, en collaboration avec le Ministère de l'éducation. La Mission a aussi organisé des cours de formation aux droits de l'homme à l'intention des forces de sécurité, des procureurs généraux, des chefs traditionnels, des groupes de la société civile, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.

55. Des problèmes subsistent dans certains domaines critiques, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice. Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, le tribunal spécial mis en place à Wau, la capitale de l'État, le 26 février, pour conduire les procès liés aux troubles survenus en décembre 2012, a achevé ses travaux le 17 juin. Si les garanties minimales du droit à un procès équitable ont été généralement respectées, on a néanmoins signalé que des avocats et des témoins avaient fait l'objet d'intimidations. Des poursuites pénales doivent encore être engagées concernant la fusillade contre des manifestants non armés par les forces de sécurité le 9 décembre 2012. Les arrestations et les détentions arbitraires, ainsi que les cas de harcèlement, constituent en outre un grave problème dans le pays. La MINUSS continue de soulever ces questions tant au niveau des États qu'au niveau national.

#### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

56. Lors de la quatrième réunion du Conseil national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration tenue le 10 septembre, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de réduire les effectifs des forces de sécurité moyennant son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Dans le même temps, le premier des deux projets pilotes entrepris dans ce cadre, le 15 avril, à Mapel, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, s'est achevé le 18 septembre par une cérémonie de remise de diplômes organisée à l'intention de 290 anciens combattants, loin des 500 qui étaient prévus initialement. La Banque mondiale a commencé à mettre en œuvre le volet réintégration du programme en vue d'aider ceux-ci à trouver des moyens d'existence.

57. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUSS et d'autres organismes partenaires passent actuellement en revue la phase pilote du programme. Le Gouvernement a déjà sollicité l'aide de l'ONU pour procéder à la démobilisation et à la réintégration d'un deuxième groupe d'ex-combattants à la fin de 2013, mais cela dépendra de l'examen du premier projet pilote.

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

58. La rédaction d'une politique nationale de sécurité a progressé, avec l'aide de la MINUSS et des partenaires internationaux. En juillet et en septembre, des réunions consultatives ont été organisées avec des représentants de l'État et de la société

civile à Djouba, et le comité de rédaction a mis au point la version définitive du projet. Le Ministre de la sécurité nationale présentera le projet final au Conseil des ministres et à l'Assemblée législative nationale pour examen.

59. Le projet de loi sur les armes légères et de petit calibre, qui a été élaboré avec l'aide de la MINUSS et devrait réglementer le marquage, l'enregistrement, la détention, l'emploi, le courtage et le stockage des armes légères, fait actuellement l'objet d'un examen par le Ministère de la justice.

#### **Action antimines**

60. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies et ses partenaires ont inspecté 204 kilomètres de route pendant la période considérée. Sur un total de 112 170 000 mètres carrés jugés contaminés en raison de risques connus au Soudan du Sud, 2 908 261 mètres carrés (en zones résidentielles et agricoles) ont été déminés. Par ailleurs, 73 358 personnes ont été sensibilisées aux risques posés par les mines. Le Service de la lutte antimines a organisé un cours de huit semaines pour permettre à la Police nationale sud-soudanaise de neutraliser les engins non explosés et de faire partie d'un dispositif permanent sud-soudanais d'élimination des munitions classiques. En collaboration avec la Mission, il a aussi lancé des projets pilotes sur la gestion des armes, des munitions et des arsenaux dans les locaux de la Police nationale sud-soudanaise, dans les États de l'Équatoria central et du Bahr el-Ghazal occidental.

61. L'Autorité nationale de lutte antimines et le Service de la lutte antimines ont ouvert des enquêtes sur les informations faisant état de la pose de nouvelles mines dans l'État du Jongleï. Les conclusions de ces enquêtes devraient bientôt être connues. Le Service de la lutte antimines poursuit son action auprès du Gouvernement pour veiller à ce qu'il soit informé de ses obligations découlant de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui interdit l'emploi de toutes les mines antipersonnel.

#### **Mise en œuvre du Plan d'appui à la consolidation de la paix**

62. La MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi la mise en œuvre du Plan d'appui à la consolidation de la paix, bien que celui-ci ait progressé à un rythme plus lent que prévu en raison de l'insécurité, des obstacles politiques et de la pénurie de ressources. L'ONU et les organismes partenaires ont continué d'appuyer les mécanismes destinés à gérer les conflits intercommunautaires, y compris l'organisation de forums de la jeunesse et de conférences des conseils des chefs traditionnels. Ces conseils n'existent pas encore dans les 10 États, car les assemblées législatives de ces États n'ont pas toutes adopté les textes de loi nécessaires. Les projets du Fonds pour la consolidation de la paix qui portent sur l'alphabétisation et la construction de *haffirs* (points d'eau) sont à présent entrés dans leur première phase de mise en œuvre dans les zones prioritaires en proie à une crise situées dans l'État du Jongleï. Toutefois, faute de ressources et d'installations, il s'est avéré difficile d'offrir davantage de cours d'alphabétisation et de formation professionnelle.

#### **Projets à effet rapide**

63. Au total, 2 millions de dollars ont été alloués à des projets à effet rapide. La mise en œuvre de 36 projets par des organisations non gouvernementales locales et

internationales, l'ONU et les organismes partenaires se poursuit. Ces projets sont exécutés dans les 10 États, l'accent étant mis sur l'eau, l'assainissement, l'éducation, la santé et la remise en état des routes et des ponts.

## VII. Situation humanitaire, relèvement et développement

64. Les déplacements de population se sont poursuivis dans le comté de Pibor (État du Jongleï) à cause des hostilités entre les forces de sécurité et les groupes armés non étatiques, ainsi qu'en raison des violences intercommunautaires. À la mi-septembre, environ 17 843 personnes venant de l'État du Jongleï avaient été enregistrées comme réfugiés en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda depuis janvier. Qui plus est, des milliers de civils originaires du comté de Pibor se sont réinstallés à Djouba et dans d'autres États. À l'issue de négociations avec toutes les parties impliquées dans les hostilités armées tenues à la mi-juillet, les organisations humanitaires ont pu se rendre auprès de personnes touchées par la violence et ont mené des interventions dans de nombreux endroits du comté de Pibor. Grâce à la fourniture d'hélicoptères supplémentaires, ces organisations ont pu fournir une assistance à pas moins de 70 000 personnes, et des plans sont actuellement élaborés en vue d'accéder à 95 000 personnes dans ce comté.

65. D'après les statistiques disponibles du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au moins 265 incidents violents se sont produits jusqu'ici en 2013, faisant au moins 586 morts et provoquant le déplacement de 159 130 personnes au minimum dans l'ensemble du Soudan du Sud, l'État du Jongleï comptant 65 % du nombre total de déplacés. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre, le Bureau a enregistré 61 incidents violents ayant eu des conséquences humanitaires, soit une baisse par rapport aux 121 cas signalés les trois mois précédents. La majorité de ces affrontements (soit 34) ont eu lieu dans l'État du Jongleï.

66. La sécurité alimentaire a continué de se stabiliser quelque peu, mais demeure précaire, et l'aide alimentaire demeure une tâche prioritaire. Plus de 1,8 million de personnes menacées avaient reçu une assistance à la mi-septembre. Dans le cadre d'un effort plus large visant à améliorer la résilience, 540 000 personnes ont reçu une aide pour produire leur propre nourriture.

67. Les réfugiés continuent d'arriver du Soudan dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, mais à un rythme lent. Plus de 225 000 d'entre eux, dont environ 197 000 sont des ressortissants soudanais, ont été accueillis au Soudan du Sud, 1 149 seulement étant arrivés entre juin et octobre. Cela a permis aux organismes d'aide de se concentrer sur l'amélioration des services et la fourniture d'une aide durable.

68. Les ressortissants sud-soudanais continuent de revenir du Soudan, mais en faible nombre par rapport aux années précédentes. À la mi-septembre, environ 84 000 étaient revenus depuis janvier. Les conditions de retour demeurent périlleuses, la plupart des postes frontière entre le Soudan du Sud et le Soudan demeurant fermés et les zones frontalières étant peu sûres. Les possibilités de réintégration pour les rapatriés sont toujours limitées, malgré les efforts faits pour concevoir des politiques adéquates en matière de distribution des terres au niveau national.

69. Les organismes humanitaires ont pu accéder à plus de 150 000 personnes touchées par les inondations, et plus de 91 000 d'entre elles ont reçu une aide jusqu'ici, l'opération de secours se poursuivant.

## **VIII. Questions intéressant l'ensemble de la Mission**

### **Information**

70. La MINUSS poursuivi ses activités de sensibilisation pour mieux faire connaître son mandat. Des modules de formation ont été élaborés à l'intention des fonctionnaires chargés de la communication, de même qu'un programme de formation à la communication pour la Police sud-soudanaise. Radio Miraya a servi de vecteur pour diffuser une instruction civique, de nombreux reportages ayant été consacrés au remaniement ministériel et des débats sur la révision de la constitution ayant été organisés. Un ensemble de projets de loi relatifs aux médias, dont les projets de loi concernant la Haute Autorité des médias et l'accès à l'information, ont été adoptés par l'Assemblée législative nationale le 8 juillet.

### **Examen des moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles**

71. Dans le cadre du programme national de perfectionnement du personnel, entre juin et août, 338 fonctionnaires ont suivi une formation dans les domaines de la gestion, de l'encadrement, des compétences professionnelles et techniques, et de l'informatique. Par ailleurs, la MINUSS organise une formation dans 30 domaines de connaissances pour aider à nationaliser les postes de 50 fonctionnaires. Depuis 2012, la Mission a augmenté de 38 % le volume des achats locaux. Des initiatives ont été prises en vue de sensibiliser les entreprises locales, l'objectif étant de faire davantage appel à celles-ci pour les achats de la MINUSS.

### **Déontologie et discipline**

72. La MINUSS a continué de faire œuvre de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et d'autres comportements interdits pour le personnel de la MINUSS. En novembre, la Mission lancera, en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, les pouvoirs publics et des partenaires de la société civile, une campagne nationale en vue d'améliorer la sensibilisation à l'exploitation et aux abus sexuels et de renforcer la prévention, et pour promouvoir le respect de la politique de tolérance zéro.

### **Femmes et paix et sécurité**

73. L'ONU et ses partenaires ont continué d'aider le Gouvernement à élaborer son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans le cadre du renforcement des capacités nationales, la MINUSS a détaché des spécialistes de la problématique hommes-femmes auprès de neuf ministères d'État chargés de ces questions.

### **VIH/sida**

74. Des progrès ont été accomplis en vue de l'organisation par les pouvoirs publics d'une campagne de lutte contre le VIH/sida au Soudan du Sud, qui soit mieux coordonnée. Le 20 août 2013, l'Assemblée législative nationale a adopté la

loi sur la Commission de lutte contre le VIH/sida, qui prévoit un cadre réglementaire en vue de la création de cette commission nationale. L'ONU a poursuivi ses activités de sensibilisation au VIH/sida. Elle a dispensé une formation à 23 567 personnes (soit 17 587 hommes et 5 980 femmes) et remis des diplômes à 86 conseillers sur le VIH/sida. Des services de consultation volontaires et confidentiels et un dépistage ont été offerts à 4 885 personnes (soit 3 411 hommes et 1 474 femmes), issus principalement des forces de sécurité.

### **Sécurité du personnel**

75. Les commissions d'enquête constituées par le Siège de l'ONU pour examiner les attaques perpétrées contre des convois de la MINUSS dans l'État du Jongleï, le 12 mars, près de la ville de Pibor, qui ont grièvement blessé un soldat de la paix, et le 9 avril, près de Gamuruk, qui ont fait 12 victimes, dont cinq soldats de la paix de nationalité indienne et sept membres du personnel civil, ont achevé leurs rapports. Les recommandations figurant dans ces deux rapports sont en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, il a été donné suite aux recommandations formulées par la commission d'enquête concernant la destruction en vol, le 21 décembre 2012, d'un hélicoptère de la MINUSS par l'APLS, dans laquelle quatre membres de l'équipage, de nationalité russe, ont trouvé la mort. Au 6 novembre, on attendait encore que l'enquête nationale ouverte à ce sujet soit close.

76. Entre le 7 mai et le 5 novembre 2013, on a enregistré 67 cas de harcèlement, d'intimidation, d'agression physique, d'arrestation et de détention de fonctionnaires de l'ONU et de saisie de véhicules de l'ONU, commis essentiellement par l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise. L'un des exemples les plus scandaleux a eu lieu le 19 octobre à Djouba, lorsqu'à la suite d'un accrochage avec un pick-up militaire transportant des hommes en tenue armés, une femme membre du personnel civil international a été violemment battue par des hommes portant l'uniforme des services de sécurité militaire et de police sud-soudanais, puis retenue pendant plus d'une heure dans un local de la police. Du 25 octobre au 3 novembre, cinq autres incidents de harcèlement et d'extorsion de fonctionnaires de l'ONU par des agents des forces de sécurité sud-soudanais ont été signalés à Djouba.

77. Ces incidents, dans leur majorité, ont eu lieu à Djouba, mais certains ont été signalés au niveau national. Ainsi, le 26 octobre, à Manyabol, dans l'État du Jongleï, une cinquantaine de soldats de l'APLS ont tenté de pénétrer dans un hélicoptère de la MINUSS alors qu'il atterrissait avec à son bord une équipe médicale de l'APLS, qui avait été détachée pour enquêter sur des informations selon lesquelles des soldats tombaient malades dans la ville. L'équipage de la MINUSS a été contraint de laisser 16 soldats de l'APLS monter à bord et de les évacuer à Djouba.

78. Le 28 juin, la Mission a fourni aux autorités une liste détaillée des violations signalées depuis la création de la MINUSS, soit 248 à ce jour. Deux réunions ministérielles ont été organisées et une équipe de travail a été convoquée sous les auspices du Ministère des affaires étrangères. La MINUSS a continué de se concerter avec les autorités au niveau le plus élevé pour examiner toutes les violations, demandant que le Gouvernement prenne des mesures immédiates pour obliger les auteurs des attaques à répondre de leurs actes.

## IX. Observations

79. Le Soudan du Sud se trouve actuellement à la croisée des chemins. Si la situation qui règne dans l'État du Jonglei suscite de vives préoccupations, en particulier les violations des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité dans le comté de Pibor ces derniers mois, des événements récents offrent néanmoins de nouvelles perspectives au Soudan du Sud. Le nouveau cabinet a exprimé la volonté de tourner une page en ce qui concerne la prestation de services à la population et l'amélioration des relations avec la communauté internationale et le Soudan. Le Président Kiir s'est dit déterminé à tenir le nouveau cabinet comptable en termes de résultats et de transparence. Les mesures qui sont actuellement prises pour faire en sorte que certains membres des forces de sécurité soient tenus de rendre des comptes pour des violations des droits de l'homme, et pour transformer le secteur de la sécurité, est un autre signe positif. Les initiatives visant à trouver une solution politique aux conflits internes dans le pays sont aussi de bon augure pour la stabilité à long terme du pays. Ces tendances, si elles se confirment, pourraient offrir une chance de faire avancer les principales questions politiques de la période de transition, notamment l'examen de la Constitution, la réconciliation nationale et les préparatifs des élections de 2015. La génération de recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques ainsi que la création d'un environnement plus stable grâce à des investissements dans la création d'institutions et l'extension des services publics, seraient essentielles pour accomplir ces progrès.

80. On peut avec raison faire preuve d'un optimisme prudent, alors que le pays entre dans la dernière année précédant les premières élections historiques après l'indépendance qui sont prévues pour 2015. Pourtant, il existe des écueils potentiels qui doivent être gérés avec prudence. En particulier, les tensions politiques dans certains des 10 États du Soudan du Sud devraient être résolues en associant toutes les parties. Je demande aussi instamment au Président Kiir de poursuivre les efforts de réconciliation au sein du MPLS. Qui plus est, les prochains processus préélectoraux, qui revêtent une importance critique, notamment l'enregistrement des partis, le découpage électoral et la sélection des candidats, doivent être gérés de manière transparente et sans exclusive. Pour éviter l'incertitude qui pourrait s'avérer déstabilisatrice, le Gouvernement doit impérativement prendre sans retard les décisions qui s'imposent concernant le recensement des électeurs et la date des élections, et tout devra être mis en œuvre pour créer un environnement politique et sécuritaire, qui garantisse des élections libres, régulières et crédibles en 2015.

81. Grâce à l'augmentation des recettes pétrolières et à l'amélioration de la situation économique dans le pays, le Gouvernement devrait renforcer son soutien aux organes constitutionnels, tels que la Commission électorale nationale, la Commission nationale de révision constitutionnelle, le Bureau national des statistiques et le Conseil des affaires des partis politiques. L'ONU est prête à fournir un appui consultatif à ces organes sur les aspects techniques, logistiques et de sécurité dans le cadre de l'organisation des élections, en coordination avec ses partenaires internationaux. Comme la mission d'évaluation des besoins liés aux élections l'a recommandé, l'Organisation est en passe de constituer une équipe électorale intégrée sous la direction de la MINUSS.

82. Le règlement pacifique des conflits internes est un autre élément indispensable au développement du Soudan du Sud. Il faut trouver des solutions durables aux menaces que font peser les groupes armés et à la violence intercommunautaire.

L'instauration d'une paix durable ne sera possible que si l'on s'attaque aux causes profondes des conflits. L'ONU doit continuer d'aider le Gouvernement à redoubler d'efforts dans ce domaine et à étendre son autorité en rétablissant la confiance avec les minorités lésées.

83. Je m'inquiète en particulier de la situation qui règne dans certains endroits de l'État du Jongleï, où un nombre considérable de civils ont été tués et des milliers d'autres déplacés par les combats qui se poursuivent, les actes de violence perpétrés par des éléments indisciplinés de l'APLS, les violences intercommunautaires et les activités des groupes armés. La récente incursion menée par des groupes armés dans le comté de Twic East, au cours de laquelle 56 personnes auraient trouvé la mort, montre que le Gouvernement doit relever des défis constants pour protéger les civils et étendre son autorité. La situation d'urgence dans l'État du Jongleï appelle un processus de paix, dirigé par le Gouvernement, qui ralliera tous les acteurs et s'attaquera aux causes profondes du conflit. Si je salue les mesures prises par l'APLS pour traduire en justice certains soldats coupables de violations des droits de l'homme, il n'en reste pas moins que les autorités sud-soudanaises doivent impérativement prendre de nouvelles mesures pour établir de manière ferme et transparente le principe de la responsabilité des auteurs de violations graves et pour veiller à ce qu'il soit mis un terme à ces violations en tout premier lieu.

84. Le Conseil de sécurité a conféré à la MINUSS un mandat précis pour aider le Gouvernement, en particulier l'armée et la police, à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de protéger la population civile. La Mission poursuivra son dialogue et ses consultations avec l'APLS en vue de déterminer des domaines d'action communs à cette fin, en tenant compte du principe de diligence raisonnable en matière des droits de l'homme. J'encourage aussi le Gouvernement à continuer de renforcer la coordination entre les acteurs chargés de la sécurité afin que des progrès concrets soient accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, et à revoir d'urgence son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en vue de régler les problèmes relevés lors de la mise en œuvre du projet à titre pilote dans l'État du Bahr el-Ghazal.

85. La poursuite des violations de l'accord sur le statut des forces conclu entre l'ONU et la République du Soudan du Sud par des éléments issus du secteur de la sécurité reste très préoccupante. J'invite instamment le Gouvernement à prendre d'urgence sur ce problème des mesures afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent et de faire en sorte que les auteurs des violations, y compris de l'agression qui a eu lieu à Djouba, le 19 octobre 2013, soient tenus de rendre des comptes.

86. Je me félicite de la tenue récente des réunions au sommet entre les Présidents sud-soudanais et soudanais. Il importe de faire fond sur la confiance ainsi retrouvée pour normaliser les relations entre les deux pays et résoudre les problèmes en suspens. L'ONU entend continuer de fournir, en coopération avec l'Union africaine, toute l'assistance possible pour faciliter cette entreprise.

87. Avec l'augmentation de la production de pétrole, il importe au plus haut point que le Soudan du Sud mène une politique favorable à la stabilité économique et investisse dans d'autres secteurs prometteurs. Une gestion prudente et transparente des ressources naturelles du pays et la réalisation d'investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures publiques aideront à s'assurer que le Soudan du Sud reste engagé sur la voie de la paix et du développement durables. Alors que ce

pays doit signer, au début de décembre, le New Deal et un pacte avec les partenaires internationaux, qui est un accord fondé sur la responsabilité mutuelle, de nouvelles bases peuvent être posées pour aider le Soudan du Sud à atteindre ses objectifs politiques et à conclure un nouveau contrat social avec sa population, fondé sur une croissance économique diversifiée. À cet égard, la MINUSS a consulté le Gouvernement sur le rapport d'activité trimestriel rendant compte des objectifs fixés par la Mission concernant l'exécution de son mandat. Ce rapport sera distribué aux membres du Conseil dans un document séparé.

88. En conclusion, je tiens à remercier ma représentante spéciale, Hilde Frafjord Johnson, ainsi que l'ensemble du personnel civil, militaire et policier de la MINUSS, de leurs efforts dévoués en faveur de la consolidation de la paix au Soudan du Sud. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies et à leurs partenaires pour leur action en faveur du développement et de la stabilité au Soudan du Sud, ainsi qu'aux États Membres qui fournissent des contingents et des unités de police à la Mission.

---